



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 201-2021
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.302

Déposée le : 13.09.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Grupp (Biel/Bienne, Les Verts) (porte-parole)
Bohnenblust (Biel/Bienne, PLR)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifiée
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Gymnase de Bienne : dégâts causés par les crues

Le Conseil-exécutif est prié de rédiger un rapport expliquant la raison pour laquelle le Gymnase de Bienne situé au bord du lac, en particulier les nouveaux bâtiments et les bâtiments fraîchement rénovés, ont été grandement endommagés par les crues de juillet. L'objectif de cette intervention est de tirer des enseignements pour les travaux à venir et les nouvelles constructions, afin de réduire les dommages. Dans ce contexte, le gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels dommages les crues ont-elles occasionnés sur quels bâtiments ?
2. Quelles conséquences ont ou ont eu les dommages :
 - a) sur le plan financier ?
 - b) sur le plan opérationnel (cours) ?
 - c) sur le personnel (charge de travail, heures supplémentaires) ?
3. Quels enseignements peut-on tirer des dégâts causés par les crues pour protéger à l'avenir les bâtiments et l'exploitation du gymnase du bord du lac ?
4. Pourquoi, malgré des expériences préalables avec des cas d'infiltration d'eau dans le gymnase, les plus gros dégâts ont-ils été occasionnés dans le tout nouveau bâtiment, comme nous avons pu le lire dans la presse ?
5. Pourquoi la salle de sport, dont une rénovation coûteuse vient d'être achevée, n'était-elle pas mieux protégée contre les crues ?

Développement :

Avant l'inauguration du gymnase dans les années 1980 déjà, les responsables de l'époque avaient été confronté·e·s à des infiltrations d'eau dans les bâtiments en construction, dont certains n'ont pu être pleinement exploités qu'avec plusieurs années de retard. Ces dernières années, des assainissements de grande envergure ont eu lieu et un nouveau bâtiment a été construit en 2015.

D'après les médias et des informations locales, ce sont justement ce bâtiment et la salle de sport récemment rénovée qui le jouxte qui ont subi les plus gros dégâts lors des crues de juillet 2021. Du point de vue de la population, des élèves, des parents et du personnel enseignant, ainsi que du point de vue politique, cela est incompréhensible. Au vu des plus de 40 ans d'expérience du Gymnase de Bienne avec des dégâts causés par les crues et les eaux souterraines, il semble évident qu'au moment de construire un nouveau bâtiment, l'on se réfère aux enseignements du passé et que l'on fasse tout ce qui est possible pour éviter que de nouvelles crues entraînent des dommages.

Les récentes inondations ont mis toute la région à l'épreuve. Les responsables de l'école, la conciergerie et certainement le canton ont été sollicités de façon presque insoutenable. Les préjudices portés à l'école et aux cours perdurent et le gymnase du bord du lac se transforme en un chantier permanent. Il faut s'attendre à devoir déboursier plusieurs millions de francs. Cela n'aurait-il pas pu être évité, ou tout du moins réduit, avec un peu plus de prévoyance ?

Destinataire
– Grand Conseil